

**Plan d'études du
 Certificat complémentaire en traduction (CCT)**

Répartition des crédits obligatoires et des crédits en option

Code	Intitulé du cours	Crédits ECTS
Traduction argumentée et révision (12 crédits)		
xx	Traduction argumentée B complémentaire - A	6
xx	Traduction, révision et post-édition B complémentaire - A	6
<i>Total crédits ECTS :</i>		12
Traduction spécialisée (8 crédits) <i>2 enseignements à choix parmi les suivants</i>		
xx	Traduction juridique et institutionnelle B complémentaire - A – cours 1	4
xx	Traduction juridique et institutionnelle B complémentaire - A – cours 2	4
xx	Traduction économique et financière B complémentaire - A – cours 1	4
xx	Traduction économique et financière B complémentaire - A – cours 2	4
xx	Traduction technique et scientifique ⁱ	4
xx	Traduction littéraire ⁱ	4
<i>Total crédits ECTS :</i>		8
Options (10 crédits) <i>Enseignements selon les modalités énoncées ci-après</i>		
<i>Total crédits ECTS :</i>		10
Total des crédits ECTS pour le CCT		30

Peuvent être validés en option :

- « Déontologie et pratique professionnelle (séminaire et stage) » (4 crédits) ;
- les enseignements de Ma à la FTI qui ne sont pas validés dans les domaines d'enseignement susmentionnés (les enseignements de traduction doivent correspondre à la combinaison linguistique de l'étudiant-e) ;
- d'autres enseignements de l'UNIGE pertinents par rapport au CCT, sur proposition de l'étudiant-e et après approbation de la conseillère académique pour la Ma et de la directrice de département ou du ou de la responsable d'unité ;
- des enseignements dans une autre université en Suisse ou à l'étranger, sur proposition de l'étudiant-e et après approbation de la conseillère académique, du responsable de la mobilité dans la langue concernée, et de la directrice de département ou du ou de la responsable d'unité

ⁱ Enseignement selon le programme du département ou de l'unité.

PLAN D'ÉTUDES DU CERTIFICAT COMPLÉMENTAIRE EN TRADUCTION

Faculté de traduction et d'interprétation

Répartition des enseignements par semestre :

Année 1 – Semestre d'automne	Année 1 – Semestre de printemps	Total des crédits ECTS
Traduction argumentée et révision Traduction argumentée B complémentaire-A – Cours 1 (6)	Traduction argumentée et révision Traduction, révision et post-édition B complémentaire - A (6)	12
Traduction spécialisée Traduction juridique et institutionnelle B complémentaire - A – Cours 1 Traduction économique et financière B complémentaire - A – Cours 1 <i>Selon le programme de l'Unité :</i> Traduction technique et scientifique Traduction littéraire	Traduction spécialisée Traduction juridique et institutionnelle B complémentaire - A – Cours 2 Traduction économique et financière B complémentaire - A – Cours 2 <i>Selon le programme de l'Unité :</i> Traduction littéraire	8
Options Prière de consulter le programme des cours* Déontologie et pratique professionnelle : stage	Options Prière de consulter le programme des cours* Déontologie et pratique professionnelle : stage et/ou séminaire	10

***Dans certains cas, en fonction des choix et du programme des cours, il convient de finaliser un CCT sur 3 semestres au lieu de 2.**

PLAN D'ÉTUDES DU CERTIFICAT COMPLÉMENTAIRE EN TRADUCTION

Faculté de traduction et d'interprétation

Description des enseignements

Traduction argumentée et révision

CCT

Traduction argumentée B complémentaire - A

42 heures

CS

3h/semaine

6 crédits

Objectifs :

Préparer aux conditions d'exercice de la profession. Développer la capacité de justifier ses choix de traduction et d'argumenter l'adéquation de sa traduction à chaque situation de communication.

Descriptif :

À partir de divers types de textes, identification des difficultés dans le texte de départ et justification des stratégies de traduction adoptées en fonction des contextes.

Compétences visées :

Maîtrise des exigences spécifiques de la traduction professionnelle ; capacité de hiérarchiser les priorités face aux textes ; capacité de porter un regard critique sur sa propre démarche et sur des traductions publiées ; capacité de gérer les problèmes liés aux éventuels défauts du texte de départ ; développement de stratégies de recherche documentaire et terminologique (y compris auprès d'experts) ; capacité de justifier la manière de comprendre le texte en utilisant le métalangage approprié.

Modalités d'évaluation : Examen écrit (durée : 2 heures ; longueur du texte : environ 300 mots) ; travail de séminaire.

Prérequis : o

Traduction argumentée et révision

CCT

Traduction, révision et post-édition B complémentaire-A

42 heures

CS

3h/semaine

6 crédits

Objectifs :

Renforcer la capacité de produire des traductions conformes aux exigences de la traduction professionnelle ainsi que la capacité de réviser ou post-éditer des traductions.

Descriptif :

Travail sur des textes complexes, représentatifs de la pratique professionnelle dans la combinaison linguistique considérée. Accent également mis sur la pratique de la révision et de l'édition de textes traduits ou pré-traduits en langue A, selon les normes de correction linguistique et de contrôle de la qualité pratiquées dans la profession. Sensibilisation aux différences de démarches entre révision et post-édition. Exercices pour appliquer les règles générales de la post-édition à des types de textes différents.

Compétences visées :

Développement de la faculté d'adaptation à des textes, à des clients et à des usages différents des traductions ; capacité de cibler ses traductions et d'augmenter la lisibilité du texte d'arrivée ; capacité de fournir des traductions de qualité en respectant les contraintes propres au métier ; connaissance des normes et des standards qui s'appliquent à la prestation du service de traduction ; capacité de relire et de réviser ou post-éditer une traduction ; capacité de s'auto-évaluer et de prendre ses responsabilités.

Modalités d'évaluation : Examen écrit (durée : 3 heures) en deux parties : traduction – 2 heures (épreuve comptant pour deux tiers de la note ; longueur du texte : environ 350 mots) et révision – 1 heure (épreuve comptant pour un tiers de la note ; longueur du texte : environ 200 mots) ; travail de séminaire.

Prérequis : o

PLAN D'ÉTUDES DU CERTIFICAT COMPLÉMENTAIRE EN TRADUCTION

Faculté de traduction et d'interprétation

Traduction spécialisée

CCT

Traduction juridique et institutionnelle B complémentaire-A – cours 1

28 heures

CS

2h/semaine

4 crédits

Objectifs :

Se familiariser avec les problèmes et la méthodologie de la traduction juridique et institutionnelle, selon les besoins propres au couple de langues considéré.

Descriptif :

Introduction méthodologique et pratique à la traduction de documents reflétant les matières du droit, les types de textes et les contextes institutionnels que le traducteur professionnel est susceptible de rencontrer dans le couple de langues considéré.

Compétences visées :

Connaissance des normes et standards qui s'appliquent à la traduction juridique ; définition et évaluation des problèmes de traduction et capacité de trouver des solutions appropriées ; définition des étapes et des stratégies de traduction d'un document juridique ou administratif ; capacité de justifier ses choix et ses décisions de traduction ; capacité de comprendre les conventions des genres juridiques et administratifs ; capacité d'extraire, de traiter et de rechercher des informations pertinentes pour le travail de traduction ; développement de ses connaissances dans le domaine juridique.

Modalités d'évaluation : Examen écrit (durée : 2 heures ; longueur du texte : environ 300 mots) ; travail de séminaire.

Prérequis : o

Traduction spécialisée

CCT

Traduction juridique et institutionnelle B complémentaire-A – cours 2

28 heures

CS

2h/semaine

4 crédits

Objectifs :

Adapter sa méthode de travail à la diversité des textes juridiques ou administratifs et des situations de communication que le traducteur professionnel est susceptible de rencontrer dans le couple de langues considéré.

Descriptif :

Traduction de documents représentatifs du marché de la traduction juridique dans le couple de langues considéré, en mettant l'accent sur le cadre communicatif et institutionnel, les liens intertextuels et l'argumentation juridique.

Compétences visées :

Conscience du rôle social du traducteur juridique et des besoins du marché de la traduction juridique et institutionnelle ; capacité de respecter les consignes, les délais et les engagements ; qualités relationnelles et organisation en équipe ; capacité de travailler sous pression et avec des experts ; définition et évaluation des problèmes de traduction, et capacité de trouver des solutions appropriées ; développement de stratégies de recherche documentaire et terminologique ; maîtrise du métalangage approprié (pour parler de son travail, de ses stratégies et de ses décisions) ; capacité de s'auto-évaluer et de prendre ses responsabilités.

Modalités d'évaluation : Examen écrit (durée : 3 heures ; longueur du texte : environ 500 mots) ; travail de séminaire.

Prérequis : o

Traduction spécialisée

CCT

Traduction économique et financière B complémentaire-A – cours 1

28 heures

CS

2h/semaine

4 crédits

Objectifs :

Se former à la traduction dans les diverses branches de l'économie et de la finance, à partir de textes reflétant la pratique professionnelle de la traduction économique et financière ; comprendre les implications d'une spécialisation dans la traduction économique et financière.

Descriptif :

Initiation à la traduction de textes de nature économique et financière.

Compétences visées :

Capacité d'analyser et de comprendre un texte économique ; maîtrise de la terminologie et de la phraséologie spécifiques au domaine ; capacité de se tenir informé de l'actualité économique ; capacité d'acquérir les connaissances constitutives d'une culture générale économique et financière ; capacité de comprendre la structure institutionnelle et le fonctionnement de l'économie internationale ; recherche de l'information appropriée pour mieux appréhender le contenu thématique d'un document ; capacité de respecter les consignes, les délais et les engagements ; capacité d'acquérir un rythme de travail conforme aux attentes des employeurs.

Modalités d'évaluation : Examen écrit (durée : 2 heures ; longueur du texte : environ 300 mots) ; travail de séminaire.

Prérequis : o

PLAN D'ÉTUDES DU CERTIFICAT COMPLÉMENTAIRE EN TRADUCTION

Faculté de traduction et d'interprétation

Traduction spécialisée

CCT

Traduction économique et financière B complémentaire-A – cours 2

28 heures

CS

2h/semaine

4 crédits

Objectifs :

Comprendre les enjeux de fond des textes traités ainsi que les perspectives, objectifs et contraintes des interlocuteurs du monde des affaires ; adapter sa méthode de travail à la diversité des textes économiques et des situations de communication que le traducteur professionnel est susceptible de rencontrer dans le couple de langues considéré.

Descriptif :

Traduction de documents représentatifs du marché de la traduction économique et financière dans le couple de langues considéré, en mettant l'accent sur le cadre communicatif et institutionnel, les liens intertextuels et l'argumentation économique.

Compétences visées :

Conscience du rôle social du traducteur économique et des besoins du marché de la traduction économique et financière ; capacité de respecter les consignes, les délais et les engagements ; qualités relationnelles et organisation en équipe ; capacité de travailler sous pression et avec des experts ; définition et évaluation des problèmes de traduction et capacité de trouver des solutions appropriées ; développement de stratégies de recherche documentaire et terminologique ; maîtrise du métalangage approprié (pour parler de son travail, de ses stratégies et de ses décisions) ; capacité de s'auto-évaluer et de prendre ses responsabilités.

Modalités d'évaluation : Examen écrit (durée : 3 heures ; longueur du texte : environ 500 mots) ; travail de séminaire.

Prérequis : o

Traduction spécialisée

CCT

Traduction technique et scientifiqueⁱ

28 heures

CS

2h/semaine

4 crédits

Objectifs :

Se familiariser avec la traduction de textes techniques rédigés en anglais notamment dans le domaine de la climatologie, de la physique, de l'acoustique, de la mécanique et de la médecine.

Descriptif :

Traduction d'articles de revues scientifiques, de modes d'emploi, de spécifications techniques, de textes de vulgarisation et de notices de sécurité.

Compétences visées :

Capacité d'analyser la logique d'un texte technique ; sensibilisation aux exigences de clarté, de concision et d'objectivité propres à la langue technique ; capacité de rédiger dans une langue précise, concise et neutre ; acquisition de bons réflexes pour la recherche documentaire et terminologique ; développement des connaissances dans des domaines de spécialité et matières d'application (maîtrise des systèmes de concepts, des modes de raisonnement, du mode de présentation, du langage contrôlé, etc.) ; connaissance des normes et des standards dans les domaines techniques considérés.

Modalités d'évaluation : Examen écrit (durée : 2 heures ; longueur du texte : environ 300 mots) ; travail de séminaire.

Prérequis : o

ⁱ Ce cours est ouvert sous réserve de disponibilité budgétaire et selon le nombre d'étudiants.

PLAN D'ÉTUDES DU CERTIFICAT COMPLÉMENTAIRE EN TRADUCTION

Faculté de traduction et d'interprétation

Traduction spécialisée

CCT

Traduction littéraire¹

28 heures

CS

2h/semaine

4 crédits

Objectifs :

Appréhender les problématiques de la traduction littéraire, à partir de textes de différents auteurs et de divers genres littéraires.

Descriptif :

Initiation à la pratique de la traduction littéraire.

Compétences visées :

Capacité d'analyser la macrostructure d'un texte littéraire et sa cohérence d'ensemble ; capacité d'appréhender les présupposés, l'implicite, les allusions, les stéréotypes et l'intertextualité d'un texte littéraire ; capacité de reconnaître et d'identifier les éléments, les valeurs et les référents propres aux cultures mises en présence ; capacité de replacer un texte dans son contexte littéraire et culturel, de repérer les singularités stylistiques de chaque auteur et de les restituer dans la langue A ; capacité de composer un document selon les normes rhétoriques et les conventions du genre.

Modalités d'évaluation : Travail de recherche.

Prérequis : 0

Déontologie et pratique professionnelle

CCT

Séminaire et stage

4 crédits

Objectifs :

Mettre à profit les compétences acquises pour la pratique de la traduction dans une situation professionnelle réelle en prenant conscience de la diversité des marchés de la traduction et de leurs enjeux déontologiques, sociologiques et relationnels.

Descriptif :

Séances pratiques obligatoires pour la validation des crédits liés au stage.

Le séminaire aborde les différents contextes de pratique professionnelle et s'articule notamment autour des points suivants : contextes professionnels ; normes de qualité ; éthique et déontologie ; gestion de projets (principes et outils) ; associations professionnelles ; témoignages.

Stage

Voir les directives du Département de traduction en la matière.

Rapport de stage : le rapport doit comprendre entre 1500 et 1800 mots et intégrer une analyse du contexte de traduction et des éléments de déontologie et de gestion professionnelle, en lien avec des thèmes abordés pendant les séminaires.

Compétences visées :

Compétences de gestion professionnelle : gagner en autonomie, interagir avec les différents acteurs, s'adapter aux conditions du marché (des points de vue technique, relationnel et éthique).

Modalités d'évaluation : Séminaire et stage non notés. Validation du stage : rapport de stage et, le cas échéant, attestation de l'employeur (voir les directives du Département de traduction en la matière).

Prérequis : Avoir validé les 6 crédits du cours de traduction argumentée ou traduction et révision dans le couple de langues proposé pour le stage. D'autres prérequis peuvent être exigés en fonction du stage proposé.

¹ Ce cours est ouvert sous conditions de disponibilité budgétaire et de nombre d'étudiants : voir le programme et les éventuelles conditions particulières sur la page web du programme des cours des unités.

Annexe

Termes et définitions

crédit ECTS	unité du système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS), qui mesure tout travail fourni par l'étudiant (présence en cours magistraux, exercices, séminaires, travaux pratiques, recherches bibliographiques, travaux personnels, etc.) pour satisfaire aux exigences de validation de l'enseignement Note : Un crédit ECTS correspond à 25 à 30 heures de travail de l'étudiant ; une année équivaut à 60 crédits ECTS.
langue A	langue maternelle ou de culture considérée comme langue active, utilisée comme langue d'arrivée en traduction
langue active	= langue A
langue B complémentaire	langue seconde, considérée comme langue passive, utilisée comme langue de départ en traduction
langue passive	= langue B

Codes, abréviations et acronymes

CR	cours
CS	cours-séminaire
CX	cours et exercices
Ma	maîtrise universitaire (= master)

Notes

Contrôle des connaissances

Travail de séminaire

Le travail de séminaire, qui peut être de nature écrite et/ou orale, permet d'évaluer le travail des étudiant-es en cours de semestre. Il peut être constitué de plusieurs travaux échelonnés au cours du semestre (contrôle continu), soit dans le cadre des heures d'enseignement, soit en dehors de celles-ci, et peut être réalisé à titre individuel ou en groupe. L'enseignant-e, qui est tenu-e de proposer un travail de séminaire à ses étudiant-es, communique par écrit la forme et les modalités de ce travail en début de semestre, en précisant, en particulier, s'il est obligatoire ou optionnel.

Le ou la titulaire de l'enseignement corrige et note le travail, sans le soumettre à son ou sa juré-e, mais peut consulter celui/celle-ci si souhaité, notamment en cas de doute, de note limite ou de demande d'un-e étudiant-e. Selon la modalité choisie, le ou la titulaire peut exiger que le travail soit accompagné d'une déclaration de non-plagiat. La note obtenue est prise en compte dans la note finale à raison d'un pourcentage établi dans le descriptif du cours (30 % pour les cours de traduction).

Contrôle continu

Lorsque le travail de séminaire prend la forme d'un contrôle continu, l'enseignant-e est libre d'en définir la forme et les modalités particulières, qui doivent être communiquées par écrit en début de semestre. Si aucune précision n'est donnée à cet égard, la note du travail de séminaire correspond à la moyenne des travaux.

Il est toutefois possible de pondérer différemment les divers travaux ou de ne pas retenir un certain nombre de travaux pour le calcul de la moyenne.

Rattrapage

- Pour les travaux de séminaire représentant jusqu'à 30 % de la note finale :

Si le résultat obtenu au travail de séminaire est inférieur à 4, seul l'examen écrit est pris en compte lors de la session de rattrapage (100 % de la note finale).

- Pour les travaux de séminaire représentant plus de 30 % de la note finale

Si les deux notes sont insuffisantes, l'étudiant-e repasse l'examen écrit et réalise un nouveau travail de séminaire.

Si l'une des deux notes est insuffisante, l'étudiant-e garde le bénéfice de la note égale ou supérieure à 4 et repasse l'autre épreuve.

En tout état de cause, il / elle dispose de trois tentatives pour obtenir les crédits associés à un enseignement.

Travail de recherche

Le travail de recherche constitue le seul contrôle des connaissances pour le cours auquel il est lié. Il est obligatoire et peut être constitué de plusieurs travaux effectués au cours du semestre. L'enseignant-e communique par écrit la forme et les modalités de ce travail en début de semestre.

Selon le type de travail, le travail est accompagné d'une déclaration de non-plagiat. Il est corrigé par le ou la titulaire de l'enseignement, puis soumis à un-e juré-e. La note obtenue à ce travail représente 100% de la note finale.

PLAN D'ÉTUDES DU CERTIFICAT COMPLÉMENTAIRE EN TRADUCTION

Faculté de traduction et d'interprétation

Si l'étudiant-e n'obtient pas la note requise lui permettant d'obtenir les crédits attachés à un enseignement pour lequel le contrôle des connaissances consiste à effectuer un travail de recherche, il ou elle refait ce travail. Il ou elle dispose de trois tentatives pour obtenir les crédits attachés à un enseignement.

Utilisation de documentation pendant les examens

Lorsque des ressources sont autorisées, celles-ci sont définies par l'enseignant-e.

Entrée en vigueur : septembre 2024